

Délibération portant approbation des cotisations, adhésions et subventions 2026

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- Sur** proposition de la Directrice de l'Ensib.

Le Conseil d'Administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les cotisations, adhésions et subventions 2026**, annexées à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice :	20
Quorum de présence :	17
Votes exprimés :	20
Dont	
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

A blue ink signature of M. Marc BERGÈRE, consisting of a stylized 'M' and 'B'.

M. Marc BERGÈRE

La Directrice

A blue ink signature of Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL, featuring a stylized 'N' and 'M'.

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Cotisations, adhésions et subventions 2026

<i>Domaine professionnel</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		<i>MONTANT 2026</i>
Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (worldcat)	ABES	573,60 €
Association des bibliothécaires de France	ABF	100,00 €
Association des directeurs de bibliothèques universitaires	ADBU	1 400,00 €
Association Kohala	KOHALA	300,00 €
Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture	ARALL	60,00 €
Consortium universitaire de publications numériques	COUPERIN	625,00 €
Formation continue universitaire (CDSUFC / FCU)	FCU	1 200,00 €
Institut d'histoire du livre	IHL	1 100,00 €
Portail HAL	CNRS	2 000,00 €
Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH) - CNRS	CNRS	3 100,00 €
Université Rennes pour GIS URFIST	GIS URFIST	1 500,00 €
Assemblée des directeurs des systèmes d'information	A-DSI	300,00 €
Association des directeurs généraux des services	ADGS	360,00 €
Groupement français de l'industrie de l'information	GF2I	1 050,00 €
Alliance des éditeurs scientifiques publics	ALEF	2 000,00 €
Projet - Réseau national des responsables DD&RS	CIRSES	0,00 €
Association des personnels La Parenthèse	La Parenthèse	7 000,00 €
Bureau des étudiants	BDE	2 500,00 €
TOTAL		25 168,60 €

<i>Réseau des écoles</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		
Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes Auvergne	AGERA	1 847,04 €
Réseau des écoles de service public	RESP	3 750,00 €
Université de Lyon *	PRES / CUE	30 000,00 €
TOTAL		35 597,04 €

<i>Relations internationales</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		
Agence universitaire de la Francophonie	AUF	2 100,00 €
Association internationale francophone des bibliothécaires et des documentalistes	AIFBD	90,00 €
Centre Jacques Cartier (agence de connexion région Auvergne-Rhône-Alpes et Québec)	CJC	2 000,00 €
Comité français international des bibliothécaires et documentalistes	CFIBD	90,00 €
International Federation of Library Associations	IFLA	991,00 €
Réseau Ischools	ISCHOOLS	264,88 €
Ligue des bibliothèques européennes de recherche	LIBER	1 221,00 €
	TOTAL	6 756,88 €

<i>Action sociale</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		
Comité des loisirs et de l'action sociale universitaire des personnels	CLAPSUP	2 275,00 €
	TOTAL	2 275,00 €

<i>Mutualisation des ressources de gestion</i>		
<i>Institutions partenaires</i>		
Agence de mutualisation des universités et établissements	AMUE	5 825,52 €
Association Cocktail	COCKTAIL	18 588,00 €
Centre Inter-établissement pour les Services Réseaux (UCBL1)	CISR	16 323,00 €
Comité des services de l'informatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CSIESR	250,00 €
Institut national du service public (contribution au tronc commun)	INSP	1 500,00 €
Service interuniversitaire Domaine de La Doua (INSA)	SIDD	13 746,00 €
Université Claude Bernard Lyon 1 participation Pôle Petrel	PETREL	1 718,48 €
	TOTAL	57 951,00 €

ADHÉSIONS ET COTISATIONS 2026	TOTAL	127 748,52 €
--------------------------------------	--------------	---------------------

* Une convention de mise à disposition de personnel est par ailleurs réalisée avec la ComUE.